



Plestin-les-Grèves

La pêche au bar à nouveau autorisée



Les pêcheurs plaisanciers restent vigilants face aux menaces qui pèsent sur la pêche récréative.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Vendredi soir, à la salle Ti an Holl, lors de l'assemblée générale de l'association des pêcheurs plaisanciers, leur président, Raymond Morinière, s'est félicité de la levée de l'interdiction de la pêche au bar qui est de nouveau autorisée, depuis octobre 2018.

Cette nouvelle vient couronner les nombreuses actions menées par la FNPP (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer) auprès d'élus avec, entre autres, une manifestation qui a réuni 800 plaisanciers dans les rues de Morlaix.

Le président est revenu sur les équipements indispensables de sécurité et sur le respect des règles de pêche,

notamment sur celle des bars, la taille des poissons et l'ablation de la nageoire caudale de la plupart des poissons sans oublier les homards.

Yves-Marie Balasse, secrétaire, a fait part des attributions de mouillage aux ports de Toul-an-Héry et Beg-Douar et des souhaits d'aménagement concernant ce dernier lieu : nivellement du parking et le rehaussement de l'enrochement du brise-lames jusqu'à la balise.

Il a également présenté les animations qui jalonnent 2019. Colette Reillon, trésorière, a exposé un bilan financier positif. Le tiers sortant est réélu.